

COMMUNE DE AUBIET

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5

REGLEMENT GRAPHIQUE

ECHELLE : 1/5 000°

ZOOM : 1/2 000°

Approbation du PLU : 02 décembre 2020

Prescription de la modification simplifiée n°5 : 19 octobre 2020

Délibération fixant les modalités de mise à disposition : 19 octobre 2020

Transmission aux personnes publiques associées : 12 novembre 2020

Mise à disposition du public : 02 novembre 2020 au 02 décembre 2020

Approbation de la modification simplifiée n°5 : 07 décembre 2020

3.2.b

Bureau d'études Urbadoc
Chef de projet : Estienne BADIANE
9, avenue Maurice Bourges Maunoury
31200 TOULOUSE
05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

Légende

- Ua

Noyau urbain primitif de la commune occupé par des constructions traditionnelles
- Ub

Extensions urbaines récentes
- Ubs

Extensions urbaines récente soumises au risque submersible
- Ui

Zone constructible à usage d'activités
- UL

Zone urbaine destinée aux loisirs
- AU

Zone d'urbanisation future où les réseaux ne sont pas actuellement suffisants
- AU0

Zone d'urbanisation future fermée
- AUi

Zone à urbaniser à usage d'activités
- A

Zone vouée et réservée à l'activité agricole
- Ae

Zone agricole correspondant à l'emprise de la station de pompage
- N

Zone naturelle protégée pour la qualité paysagère et environnementale
- Np

Zone protégée non constructible en raison de la présence de sites archéologiques
- Ne

Zone d'habitat diffus non lié à l'activité agricole
- Nh

Siège d'exploitation
- NL

Zone naturelle de loisirs
- Nhs

Siège d'exploitation en zone naturelle et agricole submersible
- Ns

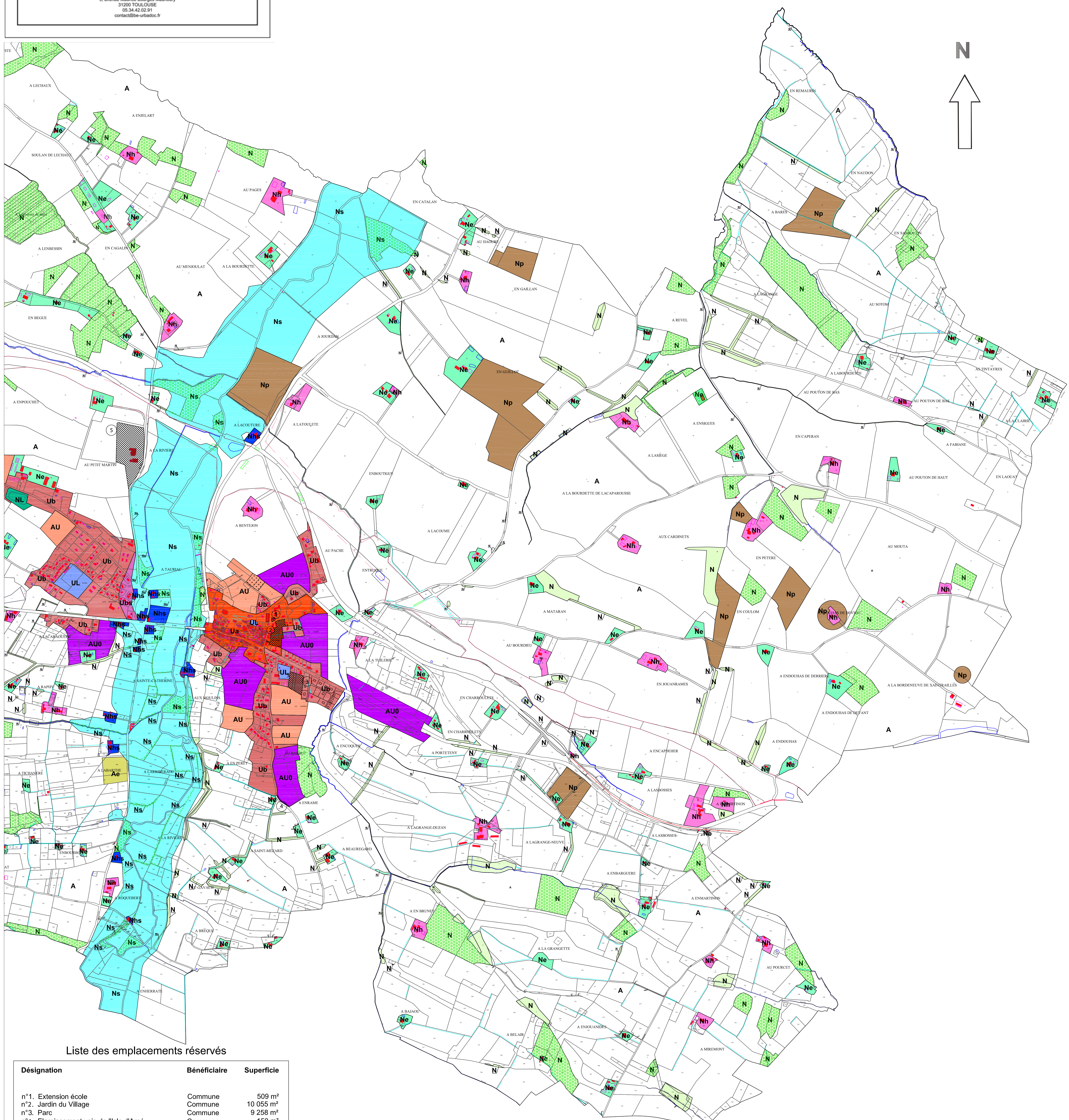
Zone naturelle submersible
- Autres délimitations

Espaces boisés classés

Emplacements réservés

Bâtiment à préserver en raison de sa qualité architecturale

Emprise de la déviation



Liste des emplacements réservés

Désignation	Bénéficiaire	Superficie
n°1. Extension école	Commune	509 m²
n°2. Jardin du Village	Commune	10 055 m²
n°3. Parc	Commune	9 258 m²
n°4. Elargissement voie de l'Isle d'Arné (l = 1,5 m et L = 100 m)	Commune	150 m²
n°5. Réaménagement du site vers de l'activité agro-industrielle non polluante	Commune	48 465 m²